



---

# LE PROJET YOKK KOOM KOOM AU SÉNÉGAL

## Résumé et messages clés

---

June 2023

### Auteurs

Amadiane Diallo

Elisa Larcher

Line Le Teuff

## INTRODUCTION

Le projet « **Yokk Koom Koom** » (YKK) vise à offrir un paquet de mesures d'accompagnement afin de promouvoir les activités économiques des ménages pauvres et vulnérables, en premier lieu les ménages bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF).

Au Sénégal, le programme de protection sociale adaptative dans le Sahel (PSA) a été mis en œuvre, à partir de 2018, au travers du projet YKK qui appuie et complète le PNBSF. Une phase pilote a touché 15000 ménages en milieu urbain et péri-urbain dans les régions de Dakar, Thiès, Kaolack et Saint-Louis.

Ce pilote a montré que 18 mois après la fin du programme, les revenus d'activités des bénéficiaires sont 22% plus élevés que ceux du groupe contrôle, ce qui se traduit par une consommation de leurs ménages plus élevée de 6%. Le programme a également permis aux ménages bénéficiaires d'être plus résilients face à la crise de la COVID-19.

En 2022, le projet YKK a été mis à l'échelle au profit de **45 000 bénéficiaires** sur l'ensemble du territoire national (14 régions, 529 communes ayant au moins 1 village/quartier de 12 bénéficiaires ou + du PNBSF, quartiers du pilote YKK sont exclus sauf groupe contrôle).

# 1. Mesures d'accompagnement du projet

## PRÉALABLES À LA MISE EN ŒUVRE

### FORMATION DES FORMATEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Formateurs : aux outils, contenus et méthodologies en compétences de vie et micro-entrepreneuriat  
Accompagnateurs : en communication de projet, mobilisation communautaire, coaching, AVEC/ACEC

## MISE EN ŒUVRE DU PROJET

18 MOIS  
ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAL

Mesure

1



### COMMUNICATION DE PROJET ET MOBILISATION COMMUNAUTAIRE

Séance de projection-débat : vidéo de présentation du projet et fiction (milieu rural) + success stories + débats animés par l'accompagnateur.

Mesure

2



### CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES AVEC/ACEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit/Associations Communautaires d'Épargne et de Crédit)

Formation et structuration technique des groupes d'épargne et de crédits.  
Réunions et fonctionnement des AVEC/ACEC : appui des accompagnateurs.

Mesure

3



### FORMATIONS EN COMPÉTENCES DE VIE ET MICRO-ENTREPRENEURIAT

Formation des participants en compétences transversales pour la gestion d'AGRs.  
Formation des participants en éducation financière, leadership, élaboration de plan d'affaire simplifié et accès au marché.

Mesure

4



### SUBVENTION PRODUCTIVE

Transfert monétaire de 150 000 FCFA par participant (en une fois).

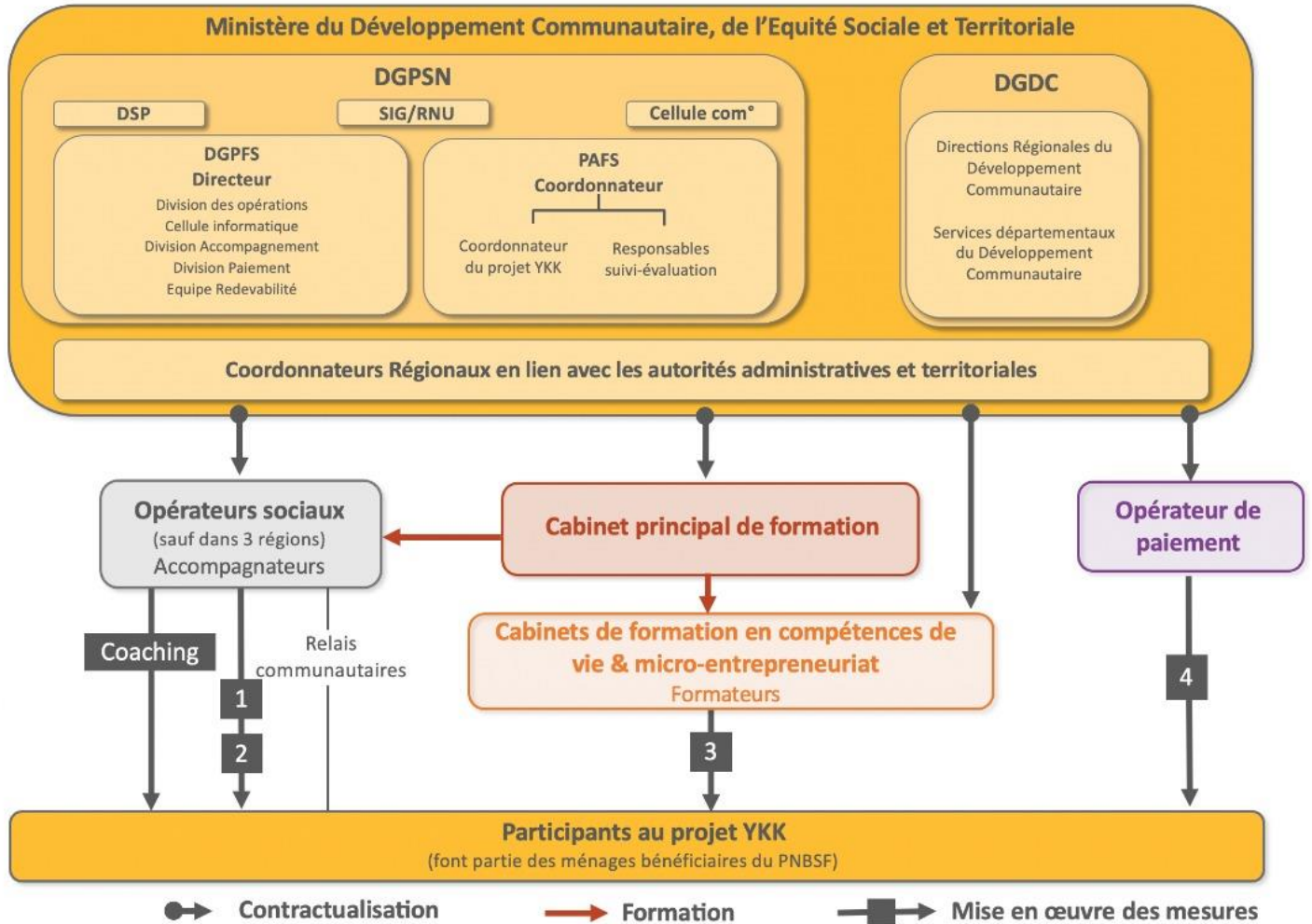


### COACHING DE GROUPE ET INDIVIDUEL

Coaching de Groupe : après les réunions AVEC/ACEC, pour renforcer la maîtrise des règles de fonctionnement.  
Coaching Individuel : à la demande, après réalisation des plans d'affaire, au domicile des participants : appui au développement et gestion des AGRs, à la résolution de problématiques domestiques.

SUIVI POST-FORMATION DES FORMATEURS ET ACCOMPAGNATEURS POUR LES MODULES 2 ET 3 + POUR LE COACHING DE GROUPE ET INDIVIDUEL

## 2. Dispositif organisationnel





### 3. Acteurs de mise en œuvre

- La **Délégation Générale à la Protection et à la Solidarité Nationale (DGPSN)** : organisation de tutelle du projet.
- **Le PAFS** : unité de Coordination du PAFS soutient la mise en œuvre du projet.
- **Les Coordonnateurs Régionaux (CR)** : relais entre la DGPSN et les OS ou les DRDC.
- **Le cabinet principal de formation des accompagnateurs et formateurs** : en charge de la révision des outils, de la formation des accompagnateurs en mesures 1, 2 et coaching et de celle des formateurs (issus de cabinets de formation secondaires) en mesure 3.
- **Les cabinets de formation secondaires en compétences de vie et micro-entrepreneuriat** : répartis en plusieurs zones géographiques, en charge de la formation des participants en compétences de vie et micro-entrepreneuriat : mesure 3.
- **La Direction Générale du Développement Communautaire (DGDC)** : en charge de la supervision et de la coordination de la mise en œuvre des mesures (excepté la mesure 4) dans les régions de Louga, Matam et Saint Louis, à travers **les Directions Régionales du Développement Communautaire (DRDC)** et **les Services Régionaux du Développement Communautaire (SRDC)**.
- **Les Opérateurs Sociaux (OS)** : 1 par région : ONG en charge de la mise en œuvre des mesures (excepté la mesure 4) dans les 11 autres régions.
- **Les gestionnaires** : personnel des OS, en charge de la coordination des activités, de l'appui organisationnel et du suivi des accompagnateurs. Relais entre le travail de terrain et le niveau central (DGPSN, PAFS).
- **Les accompagnateurs** : agents des OS, en charge de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement productives (excepté la mesure 4) sur le terrain, auprès des participants.
- **Les Relais Communautaires (RC)** : personnel de proximité, jouant un rôle d'appui aux accompagnateurs, d'information et de mobilisation des participants.
- **L'Opérateur de Paiement (OP)** : en charge du versement de la subvention productive : mesure 4.



## 4. Messages clés du projet Yokk Koom Koom

Aux différentes étapes du projet, les accompagnateurs des OS doivent transmettre un certain nombre d'informations capitales aux participants pour un déroulement optimum.

### Identification du participant :

- Communiquer les critères de sélection (accorder la priorité aux femmes du ménage récipiendaire de la bourse et avoir au moins 18 ans) et les sous-critères suggérés par le projet (être disponible pour participer aux activités ; avoir la volonté et la motivation de créer ou de développer une AGR). Le projet est adapté aux personnes porteuses de handicap.
- Un membre du ménage bénéficiera des activités du projet au nom de son ménage, on le nommera *le participant*. Le ménage est libre d'accepter ou non d'y participer et de choisir le membre le plus approprié.
- Chaque participant aura un suppléant qui pourra le remplacer de manière ponctuelle ou définitive, à condition d'en informer l'OS/le DRDC au préalable.
- Les participants savent ce qu'implique la participation au projet en termes d'investissement personnel : 2 séances de communication de projet et mobilisation communautaire, réunions hebdomadaires d'AVEC/ACEC, formations de 6 jours en compétences de vie et micro-entrepreneuriat, et des séances de coaching tout au long du projet.

### Communication de projet et mobilisation communautaire :

- Date, lieu, horaires et durée des séances.
- Indiquer les objectifs : croire en soi, dépasser ses croyances limitantes, dépasser les entraves socio-culturelles, favoriser la mobilisation grâce à l'adhésion des conjoints notamment.

### Constitution et fonctionnement des AVEC/ACEC :

- Date, lieu et horaires de la réunion de constitution des AVEC/ACEC.
- Date, lieu et horaires des séances hebdomadaires.
- Contacts partagés de la personne ressource, de l'accompagnateur et des membres du bureau.
- Il est possible d'ouvrir un compte bancaire pour sécuriser les fonds.
- Il est dangereux de se déplacer avec la caisse.
- Les membres devront respecter la confidentialité des informations partagées dans l'AVEC/ACEC afin de favoriser la confiance entre les membres et la cohésion du groupe.

### Formations en compétences de vie et micro-entrepreneuriat :

- Date, lieu, durée et horaires des formations.
- En cas de changement d'AGR, l'accompagnateur doit appuyer le participant dans l'élaboration d'un nouveau plan d'affaires.
- La participation à ces formations conditionne l'obtention de la subvention productive.



## Subvention productive :

- La subvention productive est un investissement productif à destination du ménage.
- Seul le participant (ou son suppléant, si le remplacement a officiellement été enregistré auprès de l'OS/DRDC) peut retirer la subvention.
- Le participant pourra retirer sa subvention en se présentant à un point de retrait, muni de sa CNI et du code reçu par SMS.
- L'utilisation de la subvention est libre, mais il est conseillé de l'investir dans la création/développement d'AGR, ou dans les dépenses fondamentales du ménage (éducation, alimentation, santé...).
- Une mise en garde est faite sur le risque de se déplacer avec la somme d'argent reçue.

## Coaching de groupe & individuel (CI & CG) :

- Le CI n'est pas obligatoire et a lieu sur demande du participant. Le CI est déroulé au domicile du participant qui devra toujours être informé au préalable de la venue de l'accompagnateur.
- Le participant et l'accompagnateur s'accorde sur le jour et l'horaire de ces séances de CI. Le moment du CI n'est pas imposé par l'accompagnateur mais déterminé d'un commun accord.
- Le CG commence dès le début du projet (après la constitution des ACEC/AVEC) et le CI débute après la formation en compétences de vie et micro-entrepreneuriat (mesure 3).

## Gestion des réclamations :

- En cas de réclamation ou de plainte, les participants disposent de trois canaux :
  - Demande directe ou en personne : à l'accompagnateur, au RC, à la présidente de l'ACEC/AVEC ou directement à l'OS/DRDC.
  - Appeler le numéro vert de la DGPSN : 800 800 801.
  - Transmettre un courrier administratif aux accompagnateurs.



## Remerciements

Géré par la Banque mondiale, le Fonds fiduciaire multi-donateurs pour la protection sociale adaptative au Sahel a pour mission de renforcer la résilience des ménages pauvres et vulnérables au changement climatique en consolidant les systèmes de protection sociale adaptative du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal et du Tchad. Il est financé par l'Allemagne, le Danemark, la France et le Royaume-Uni.

